

SYNTHESE DE L'AUDIT DU PANEL MEDIAMAT ET MEDIAMAT'THEMATIK 2013

Dans le cadre de la mission qui lui a été confiée par l'interprofession publicitaire, le CESP contrôle de manière continue le panel Médiamat / Médiamat'Thématic de Médiamétrie.

Le présent audit couvre l'année 2013. Cette année est essentiellement marquée par la stabilisation de la taille du panel (5 000 foyers équipés fin 2013), et la poursuite du déploiement des 6 nouvelles chaînes de la TNT (HD1, L'Equipe 21, 6ter, Numéro 23, RMC Découverte et Chérie 25) dans certaines zones géographiques. Ces chaînes seront progressivement diffusées sur tout le territoire d'ici juin 2015.

Le CESP rappelle que seules les audiences « live et différées de moins de 8 jours sur enregistrement personnel » des chaînes watermarquées entrent dans le champ de la mesure du panel ; les audiences en replay ou catch-up ne sont pas encore prises en compte.

Le CESP souligne la bonne collaboration de Médiamétrie pour la fourniture de la majorité des informations demandées. Toutefois, Médiamétrie n'a pas fourni les éléments complémentaires demandés par le Comité Scientifique, suite à l'audit 2012.

A partir de ses différents contrôles et analyses sur l'exercice du panel Médiamat / Médiamat'Thématic en 2013 :

Le CESP considère satisfaisants :

- la formation, le suivi, l'encadrement et le travail des enquêteurs au niveau du recrutement des nouveaux foyers,
- l'amélioration de la représentativité du panel sur certains critères, due à la poursuite de la restructuration de l'échantillon en vue de réduire les déformations volontaires précédemment appliquées,
- la dispersion géographique globale des panélistes sur l'ensemble du territoire,
- la part des foyers recevant la télévision par le câble et l'ADSL, ainsi que le nombre de foyers possédant des équipements permettant l'écoute en différé (différé de moins de 8 jours et hors catch-up) dans l'échantillon du panel qui permet d'inclure l'audience différée dans les résultats d'audience,
- l'accroissement du nombre de répondants effectifs quotidiens pour le calcul des résultats d'audience (90,3% de foyers répondants effectifs en moyenne),
- la baisse du nombre de foyers du panel non répondants pour des durées supérieures à 30 jours consécutifs ou non,
- la maintenance quotidienne du panel,
- la quasi disparition des chutes techniques.

Le CESP rappelle ses réserves sur :

- la structure du panel en termes de multi équipement actif qui reste sous représenté, et de possession de micro-ordinateur, toujours surreprésentée. Bien que ces critères soient pris en compte dans le redressement, ces différences d'équipement peuvent entraîner des biais dans le comportement audiovisuel des foyers,
- la part toujours importante des cas non traités dans les contrôles quotidiens de participation des panélistes, notamment en cas d'audience individuelle entre 6h et 9h sans changement de chaîne.

Le CESP ne peut se prononcer sur :

- la méthodologie et les résultats propres aux sur-échantillons régionaux spécifiques à la chaîne « France 3 » hors champ de l'audit.
- sur les résultats publiés par Médiamétrie, pour des clients spécifiques, sur des univers ad hoc (du type initialisés), par exemple ceux correspondant aux chaînes gratuites de la TNT – HD.

Le CESP recommande aux utilisateurs :

- d'être vigilants, comme pour toutes les enquêtes, dans l'exploitation des résultats du panel sur des cibles à faibles effectifs et des chaînes à faible audience.

Le CESP recommande pour l'avenir de :

- s'efforcer de mieux représenter les individus âgés de 18 à 30 ans dans le panel en envisageant par exemple des quotas plus fins au niveau du recrutement et plus généralement, de poursuivre l'amélioration de la structure de l'échantillon du panel pour effacer les sur et sous représentations introduites volontairement au fil des années,
- réduire le nombre de critères de redressement,
- poursuivre l'amélioration de la gestion des hors quotas, lors du recrutement des nouveaux foyers, afin d'optimiser le rendement des numéros appelés,
- procéder à une exploitation statistique systématique des résultats de l'enquête de recensement pour avoir une vision globale des évolutions du panel,
- mener un programme d'études externes, permettant de confronter les niveaux d'audience recueillis par le panel à d'autres sources, au-delà des comparaisons avec les audiences TV recueillies dans l'enquête Télévision.

Le CESP recommande d'élargir le périmètre de la mesure de l'audience Télévision en prenant en compte les audiences TV, live, différées de moins de 8 jours sur enregistrement personnel et en replay. Le CESP recommande en outre, d'intégrer dans le champ de la mesure, les consommations de la télévision effectuées sur d'autres supports que les récepteurs TV, compte tenu du développement des nouvelles pratiques d'écoute de la télévision (écoute via Internet, sur un ordinateur, une tablette, un smartphone....).

*Le Comité Scientifique
Le 25 mars 2014*